

Trajet de soins 1 : pré- et réhabilitation avant et après une transplantation abdominale - Projet transversal P4
Convention du 01/02/2024



Trajet de soins de PREhabilitation

Le bénéficiaire peut accéder au trajet de soins à partir de son inscription sur la liste d'attente.
 La période de prise en charge autorisée de préhabilitation démarre à la date de la première concertation.
 La première année de traitement démarre à la date de la première concertation.

1 ^{ère} année du trajet de soins	Moment de concertation du trajet de soins	
	Evaluation multidisciplinaire	400772-400783
	- Psychologue	
	- Diététicien	
	- Assistant social	
	- Kinésithérapeute	
	Examen d'admission et plan de traitement personnalisé du médecin MPR	400831-400842
	Concertation (CMD1)	400750-400761
	Soins dispensés dans le centre de transplantation	
	Coordination du contenu et suivi du processus par le médecin MPR	400853-
Forfait de soins de préhabilitation		
- Psychologue	400794-	
- Diététicien		
- Assistant social		
- Evt Ergothérapeute		
Soins de kinésithérapie		
Séances de kinésithérapie	400816-	
A partir de la 2 ^{ème} année du trajet de soins	Moment de concertation du trajet de soins	
	Evaluation multidisciplinaire	400772-400783
	- Psychologue	
	- Diététicien	
	- Assistant social	
	- Kinésithérapeute	
	Examen d'admission et plan de traitement personnalisé du médecin MPR	400831-400842
	Concertation (CMD2 et suivantes)	400750-400761
	Soins dispensés dans le centre de transplantation	
	Coordination du contenu et suivi du processus par le médecin MPR	400853-
Forfait de soins de préhabilitation		
- Psychologue	400794-	
- Diététicien		
- Assistant social		
- Evt Ergothérapeute		
Soins de kinésithérapie		
Séances de kinésithérapie	400816-	
<div style="text-align: center;">  </div>		
Interruption du trajet de soins - à notifier à l'organisme assureur		

TX

Demande
d'intervention
↕
Accord du médecin
conseil

ou 1^{er} Ligne

ou 1^{er} Ligne

Notification
d'interruption

TX Centre de transplantation

Trajet de soins de REhabilitation

Le bénéficiaire peut accéder au trajet de soins à partir de la transplantation.
 La période de prise en charge autorisée de réhabilitation démarre à la date de la première concertation.
 La 1^{ère} année de traitement démarre à la date de la première concertation après la transplantation ou la date de la sortie d'un second l'hôpital (en cas d'admission dans un 2nd hôpital).

Démarrage post-transplantation	Moment de concertation de démarrage du trajet de soins	
	Evaluation multidisciplinaire	400890-400901
	- Psychologue	
	- Diététicien	
- Assistant social		
- Kinésithérapeute		
Examen d'admission et plan de traitement personnalisé du médecin MPR	400956-400960	
Concertation (CMD1)	400875-400886	
1 ^{ère} année de traitement	Soins dispensés dans le centre de transplantation	
	Coordination du contenu et suivi du processus par le médecin MPR	
	Forfait de soins de réhabilitation	400971-
	- Psychologue	400912-
	- Diététicien	
	- Assistant social	
	- Evt Ergothérapeute	
	Soins de kinésithérapie	
	Séances de kinésithérapie	400934-
	Moment de concertation de suivi du trajet de soins	
Evaluation multidisciplinaire	400890-400901	
- Psychologue		
- Diététicien		
- Assistant social		
- Kinésithérapeute		
Examen d'admission et plan de traitement personnalisé du médecin MPR	400956-400960	
Concertation (CMD2)	400875-400886	
2 ^{ème} année de traitement	Soins dispensés dans le centre de transplantation	
	Coordination du contenu et suivi du processus par le médecin MPR	
	Forfait de soins de réhabilitation	400971-
	- Psychologue	400912-
	- Diététicien	
	- Assistant social	
	- Evt Ergothérapeute	
	Soins de kinésithérapie	
	Séances de kinésithérapie	400934-
	Moment de concertation de suivi du trajet de soins	
Evaluation multidisciplinaire	400890-400901	
- Psychologue		
- Diététicien		
- Assistant social		
- Kinésithérapeute		
Examen d'admission et plan de traitement personnalisé du médecin MPR	400956-400960	
Concertation (CMD3)	400875-400886	
Interruption du trajet de soins - automatiquement après 2 ans - à notifier à l'organisme assureur si l'interruption intervient avant la fin des 2 ans		

TX

Demande
d'intervention
↕
Accord du médecin
conseil

ou 1^{er} Ligne

ou 1^{er} Ligne

Notification
d'interruption